

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 08 mars 2023

Délibération n°DE_2023_03_005B

Nombre de délégués : 24	Date de réception de l'AR: 17/03/2023
Quorum : 13	055-200088961-20230308-DE_2023_03_005B-DE
Votants : 15 dont 2 suppléants	

RF
Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité

L'an deux mille vingt-trois et le huit mars, à 17 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 01 mars 2023, s'est réuni en Salle d'animations à Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Philippe LOUSTE, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur André TROUSLARD, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN

Madame Jocelyne ANTOINE MALICK est désignée secrétaire de séance.

7.1 - Vote du budget primitif 2023 - annule et remplace

Vu le débat d'orientation budgétaire du 8 février 2023,

Le Président présente le rapport suivant :

"Le débat d'orientation budgétaire n'ayant pas apporté de modifications majeures au projet de budget présenté, celui-ci est repris en grande partie et soumis au vote du budget primitif 2023.

En investissements, le poste de dépense majeur est affecté à la réalisation d'un nouvel outil web pour la collectivité, intégrant également une réflexion sur le nom et l'identité graphique, pour 65 000 €. La plateforme se voudra être un outil de travail collaboratif et non un simple site vitrine. Une aide Leader sera sollicitée pour financer cet outil. Un développement résiduel, non réalisé en 2022, est prévu pour la plateforme Côté Meuse. Du matériel informatique pour l'installation du poste de CEP, pris en charge par l'ADEME, est également budgété. Les écritures financières (amortissements et résultat 2022) viennent compléter cette section.

En fonctionnement, comme habituellement, plus de 60% des dépenses sont consacrées à l'ingénierie pour 9 ETP et un éventuel stagiaire ainsi que les services associés (COS, Centre de Gestion et Mission Mobilité avec nos collègues du sud meusien). Il convient de préciser que les 3 postes de conseillers numérique arrivent en fin de mission début septembre et sont donc chiffrés sur 8 mois. La question de leur renouvellement est posée par ailleurs au regard de la nouvelle stratégie territoriale, tout comme la possibilité de renforcer l'équipe sur le sujet des transitions.

Plus de 48 000 € (9%) sont affectés aux charges de fonctionnement quotidien de la structure et près de 30 000 € (6%) pour la communication sur nos différents services.

Sur les actions, les projets EAC comptent pour 14% du budget compensés par les subventions des partenaires DRAC et Département. Une participation au fonctionnement du dispositif auprès de la CC du Territoire de Fresnes est provisionnée à hauteur d'environ 800 €.

27 900 € sont réservés pour les autres actions annuelles de la collectivité.

En recettes, les subventions d'ingénierie représentent 37% du total pour un montant de 211 000 €.

Les subventions sur les actions sont essentiellement des restes à percevoir pour plus de 80 000 €.

La reprise de l'excédent 2022, dû essentiellement à une avance de subvention sur les postes de conseillers numérique, permet d'équilibrer le budget de fonctionnement et de maintenir une cotisation équivalente à celle de l'année précédente (1,68 € / hbt)."

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 du PETER DU PAYS DE VERDUN,

LE CONSEIL SYNDICAL,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 :

ADOpte le budget du PETR DU PAYS DE VERDUN pour l'année 2023 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 655 213.84 Euros

En dépenses à la somme de : 615 517.26 Euros

ARTICLE 2 :

ADOpte le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	83 650.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	321 005.00
65	Autres charges de gestion courante	110 000.00
66	Charges financières	400.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 114.93
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		535 169.93

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	4 250.00
70	Produits des services, du domaine, vente	1 900.00
74	Dotations et participations	505 289.97
75	Autres produits de gestion courante	5.00
77	Produits exceptionnels	2 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 948.92
002	Résultat de fonctionnement reporté	53 784.93
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		572 178.82

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	68 000.00
21	Immobilisations corporelles	5 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 948.92
001	Solde d'exécution sect ^o d'investissement	2 398.41
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		80 347.33

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 021.68
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 398.41
138	Autres subventions invest. non transf.	58 500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 114.93
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		83 035.02

ARTICLE 3 :

FIXE la cotisation annuelle 2023 à 1,68 € par habitant en fonctionnement sur la base de la population DGF 2022.

PRECISE qu'aucune cotisation n'est appelée pour la section d'investissement.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

